

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 janvier 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2401)

N° AS353

AMENDEMENT

présenté par

M. Renault, Mme Dogor-Such, M. Bentz, Mme Mélin, M. Frappé, M. Muller, Mme Loir,
Mme Bamana, Mme Pollet, M. Odoul, Mme Hamelet et M. Casterman

ARTICLE 15

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.